



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point au 30 juin 2012 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport dans lequel le Secrétaire général fait le point au 30 juin 2012 de la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/67/739). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des précisions et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites reçues le 5 avril 2013.

2. Aux paragraphes 1 à 6 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la situation de trésorerie au 30 juin 2012 des 24 missions de maintien de la paix terminées. Il signale ainsi qu'à cette date, 19 de ces missions avaient des excédents de trésorerie qui pourraient être portés au crédit des États Membres, pour un montant total d'environ 28,2 millions de dollars (voir tableau 2), et que 5 d'entre elles accusaient des déficits de trésorerie d'un montant total de 86,7 millions de dollars, en raison du non-versement de contributions mises en recouvrement (voir tableaux 4 et 5). À cette même date, le montant du solde de trésorerie net pouvant être porté au crédit des États Membres était de 28,2 millions de dollars (voir tableau 1). Au paragraphe 4, le Secrétaire général explique que le solde de trésorerie ne tient pas compte du montant de 10,8 millions de dollars dû par des missions dont le mandat est terminé à d'autres missions terminées, ni des 51 millions de dollars dont sont redevables trois missions en activité à des missions dont le mandat est terminé.

3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 février 2013 le montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres était passé à 46,7 millions de dollars après le remboursement de quelque



18,5 millions de dollars dus par des missions en activité, ramenant à 32,5 millions de dollars le montant dû par des missions en cours. **Le Comité compte que, en application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, le montant de l'excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres sera rapidement remboursé dans son intégralité (voir aussi le paragraphe 6 ci-après).**

II. Sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions dont le mandat est terminé

4. Au paragraphe 7 de sa résolution 65/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen et approbation des propositions et différentes possibilités concrètes pour le règlement de la question des sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions de maintien de la paix terminées qui accusent un déficit de trésorerie net. Aux paragraphes 7 à 10 de son rapport, le Secrétaire général formule à cet effet une nouvelle proposition visant à utiliser le montant total des liquidités disponibles dans toutes les missions dont le mandat est terminé, soit 262, 5 millions de dollars, pour régler les passifs (258,8 millions de dollars) correspondant aux éléments suivants: sommes restant dues aux États Membres au titre de missions dont le mandat est terminé et qui présentent un excédent de trésorerie (182,9 millions de dollars), demandes de remboursement en instance des pays ayant fourni des contingents aux missions dont le mandat est terminé et qui accusent un déficit de trésorerie (63,1 millions de dollars), et avances à rembourser au Fonds de réserve pour le maintien de la paix (12,8 millions de dollars) (voir tableau 5).

5. **Le Comité consultatif convient que la proposition du Secrétaire général pourrait contribuer à régler le problème que posent depuis longtemps les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents. Il relève toutefois que l'essentiel des demandes de remboursement en instance concerne des missions dont le mandat est terminé et qui accusent un déficit de trésorerie, tandis que le Secrétaire général propose d'utiliser pour régler les sommes dues sont les fonds disponibles des missions terminées ayant un excédent de trésorerie, qui devraient, en principe, être restitués aux États Membres. À ce sujet, le Comité réaffirme que mettre en œuvre cette proposition reviendrait à utiliser des sommes dues aux États Membres qui ont payé intégralement leurs contributions statutaires pour permettre aux États Membres qui n'ont pas payé les leurs de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation (A/66/713, par. 11).**

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition du Secrétaire général ne concernait pas le règlement des 10,8 millions de dollars dont deux missions terminées accusant un déficit étaient redevables à des missions terminées présentant un excédent de trésorerie, car ce montant correspondait à des avances entre des missions dont le mandat était terminé. Il n'était donc pas besoin de récupérer ce montant pour rembourser l'intégralité des sommes dues aux États Membres. Le Comité a également été informé que le remboursement de ces 10,8 millions de dollars serait lié aux versements qu'effectueraient les États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions au budget des missions terminées. Ayant demandé des précisions

supplémentaires, le Comité s'est vu remettre le récapitulatif au 30 juin 2012 des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents, pour un montant total de 81,5 millions de dollars; sur ce montant, 63,1 millions de dollars étaient dus par des missions terminées qui accusaient un déficit de trésorerie net, et 18,4 millions de dollars par des missions terminées qui présentaient un excédent de trésorerie. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale à maintes fois demandé que tous les États Membres paient ponctuellement, intégralement et sans conditions leurs contributions statutaires (voir résolution 65/293 de l'Assemblée). Il recommande de prier le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour amener les États Membres à s'efforcer de régler la question des contributions non acquittées.**

III. Besoins de trésorerie de l'Organisation

7. Les besoins de trésorerie de l'Organisation font l'objet des paragraphes 11 à 13 du rapport du Secrétaire général, lequel indique que la réception des contributions mises en recouvrement étant imprévisible, les excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé servent à combler le manque de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours. Dans l'intervalle, les manques de trésorerie sont comblés grâce à des avances provenant de missions dont le mandat est terminé

8. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu des renseignements selon lesquels, au 30 juin 2012, la durée moyenne des avances aux missions en cours prélevées sur le compte de missions terminées était de 5,5 mois (voir annexe I). Le Comité relève que le montant cumulé de ces avances était passé de 30 millions de dollars en 2009/10 à 89 millions de dollars en 2010/11 pendant la même période, puis à 118 millions de dollars en 2011/12. Il relève également que le prélèvement d'avances a connu un niveau record en août 2011, en atteignant 81 millions de dollars. Tenant compte des avances remboursées au cours de la même période, le Comité fait observer que le montant dû par les missions en cours aux missions terminées était de 51 millions de dollars au 30 juin 2012 (voir annexe II) et de 32,5 millions de dollars au 25 février 2013. **Le Comité consultatif est inquiet de constater que les excédents de trésorerie des missions terminées sont systématiquement utilisés pour subvenir aux besoins des missions en cours. Il réaffirme, à ce propos, qu'il importe de dissocier les besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours des excédents de trésorerie des missions terminées qui devraient être restitués aux États Membres (A/66/713, par. 6).**

9. Pour régler la question des déficits de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours, le Secrétaire général propose au paragraphe 13 de son rapport d'autoriser le versement d'avances temporaires entre opérations de maintien de la paix en activité, qui est actuellement interdit aux termes des résolutions de l'Assemblée générale sur le financement des opérations de maintien de la paix. Il fait valoir que cette proposition ne devrait nuire au fonctionnement d'aucune opération de maintien de la paix en cours, dans la mesure où les données historiques montrent que les besoins temporaires d'avances intercomptes des opérations de maintien de la paix en cours ont toujours été relativement mineurs par rapport à la situation de trésorerie de l'ensemble des opérations de maintien de la paix en activité à quelque moment que ce soit. **Le Comité consultatif regrette cependant que le Secrétaire général, n'ait pas accompagné sa proposition de précisions sur**

les critères relatifs à l'octroi de telles avances entre missions en cours, leur montant et leur durée.

10. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'imprévisibilité des paiements des contributions et le fait que l'expérience passée ne permettait pas de dégager une quelconque tendance quant aux montants des avances entre missions et au moment où elles étaient consenties rendaient vaine toute tentative de fixer des limites précises à leur montant ou à leur durée. Le Comité a également été informé que le Contrôleur autoriserait ces avances au cas par cas, sur la base d'un examen périodique des besoins prévus de trésorerie de chaque mission et des versements attendus au titre des contributions mises en recouvrement prévues. Il a également appris que, conformément à l'usage actuel, ces avances ne donneraient lieu à aucun intérêt.

11. Le Comité consultatif considère qu'en autorisant l'utilisation des excédents de trésorerie de certaines missions en cours, la proposition du Secrétaire général pourrait contribuer à combler les déficits de trésorerie d'autres missions en cours et, ce faisant, à mettre un terme à la dépendance à l'égard des excédents de trésorerie des missions terminées. Cette mesure permettrait de restituer aux États Membres les excédents de trésorerie des missions terminées, qui sont actuellement conservés pour faire face aux déficits de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours.

12. Le Comité estime toutefois qu'il ne serait pas prudent d'autoriser le versement d'avances entre opérations de maintien de la paix en cours sans l'assortir de limites ou de garanties, même s'il s'agit de petits montants par rapport à la situation de trésorerie de l'ensemble des opérations de maintien de la paix en activité. Qui plus est, il met en garde contre le risque que cette proposition n'encourage les retards dans le versement des contributions mises en recouvrement. Il relève également que la proposition du Secrétaire général ne tient pas compte des réserves qu'il a émises quant au fait d'utiliser des sommes dues aux États Membres qui ont payé intégralement et ponctuellement leurs contributions statutaires pour permettre aux États Membres qui n'ont pas payé les leurs de s'acquitter rapidement de leurs obligations financières envers l'Organisation.

13. Dans le cadre de l'examen qu'il a fait du rapport du Secrétaire général, le Comité a demandé des renseignements afin de l'aider à établir quelle part les intérêts perçus représentaient dans le solde des liquidités disponibles dans les comptes des missions de maintien de la paix terminées au 30 juin 2012. Il a été informé que le Secrétariat ne pouvait pas le savoir, car ce solde, d'un montant de 211,5 millions de dollars, comprenait des soldes de plusieurs sources et différentes périodes ayant fait l'objet de plusieurs remboursements aux États Membres. Les liens entre le solde de trésorerie et les sources dont il provenait à l'origine ne pouvaient donc pas être définis.

14. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations indiquant que, sur le montant total de 22,04 milliards de dollars mis en recouvrement pour l'ensemble des missions terminées pendant la durée de leurs mandats respectifs, des contributions d'un montant total de 21,62 milliards de dollars avaient été reçues au 30 juin 2012, et que les intérêts cumulés produits par ces contributions s'élevaient à 550,8 millions de dollars à la même date.

15. Le Comité consultatif a demandé quelles mesures avaient été prises au sujet de sa proposition antérieure concernant les intérêts perçus et les intérêts courus (A/66/713 par. 12). Il a été informé que le Secrétaire n'avait proposé d'apporter aucun changement au Règlement financier pour ce qui touchait aux intérêts perçus et aux intérêts courus, dans la mesure où ils avaient à voir avec les soldes de trésorerie, ainsi que les intérêts éventuels sur les avances consenties à l'interne, car l'Assemblée générale ne s'était pas prononcée sur la question. Les représentants du Secrétaire général ont fait remarquer que l'Assemblée générale n'avait pas approuvé une proposition antérieure visant à prélever des intérêts sur les contributions non réglées mises en recouvrement (A/60/846/Add.3) et qu'en conséquence aucun intérêt n'était perçu sur les contributions non encore acquittées par les États Membres ni ne courait sur les sommes qui leur étaient dues. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de s'entretenir avec d'autres organismes des Nations Unies pour savoir quelles leçons tirer de leur expérience de la gestion des contributions non réglées.**

16. **Outre les propositions que contient le rapport à l'examen, le Comité consultatif rappelle que des propositions ont été faites dans le passé pour régler les problèmes de trésorerie des missions de maintien de la paix, comme celles de déduire les crédits disponibles des contributions non réglées ou d'étendre les conditions d'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au financement des dépenses nécessaires au fonctionnement des missions en activité (A/65/556, par. 12). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner ces propositions en tenant compte du fait que les missions en activité ont en permanence recours à des avances et d'envisager également d'autres solutions, dont la possibilité de créer un fonds de roulement pour les missions de maintien de la paix. Le Comité recommande en outre de prier le Secrétaire général de rendre compte de toutes ces propositions dans son prochain rapport sur les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, et d'y présenter aussi de plus amples détails sur sa proposition visant à autoriser les avances entre missions en cours.**

IV. Recommandations

17. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des commentaires et observations qu'il formule aux paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver le maintien, dans les comptes de 19 missions de maintien de la paix terminées, du solde inutilisé d'un montant net de 28,2 millions de dollars apparaissant au 30 juin 2012. Il recommande en outre de faire en sorte que le montant actualisé du solde net soit porté à la connaissance de l'Assemblée au moment où celle-ci examinera le rapport du Secrétaire général.**

Annexe I

Avances prélevées sur le compte de missions terminées pour la période de 3 ans allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012

(En millions de dollars des États-Unis)

Bénéficiaire	Avance		Montant remboursé	Solde de clôture, 30 juin 2012		Date de l'avance	Date du remboursement	Mois restant jusqu'au 30 juin 2012
	Source	Montant						
Avances à des missions terminées								
MINURCA	MINUHA	3,2	–	3,2	Août 1999	–		148
MINURCA	FPNU	0,2	–	0,2	Août 1999	–		148
MANUH	MINUHA	7,4	–	7,4	Août 1999	–		148
Total		10,8	–	10,8				444
Durée moyenne des avances au 30 juin 2012								148,0
Avances à des missions en cours								
MONUG	FPNU	2,0	2,0	–	Décembre 2008	Octobre 2009		10
MONUG	FPNU	3,0	3,0	–	Septembre 2009	Mars 2010		6
MINURSO	FPNU	2,5	2,5	–	Août 2008	Octobre 2009		14
MINURSO	FPNU	4,0	4,0	–	Janvier 2009	Octobre 2009		9
MINURSO	FPNU	3,5	3,5	–	Février 2009	Octobre 2009		8
MINURSO	FPNU	6,0	6,0	–	Avril 2009	Mars 2010		11
MINURSO	FPNU	4,5	4,5	–	Décembre 2009	Septembre 2010		9
MINURSO	FPNU	3,5	3,5	–	Janvier 2010	Septembre 2010		8
MINURSO	FPNU	4,0	4,0	–	Février 2010	Septembre 2010		7
MINURSO	FPNU	6,4	6,4	–	Août 2010	Septembre 2010		1
MINURSO	FPNU	3,5	3,5	–	Janvier 2011	Septembre 2011		8
MINURSO	FPNU	3,0	3,0	–	Février 2011	Septembre 2011		7
MINURSO	FPNU	4,5	4,5	–	Avril 2011	Septembre 2011		5
MINURSO	FPNU	4,0	4,0	–	Mai 2011	Septembre 2011		4
MINURSO	FPNU	5,5	5,5	–	Juin 2011	Septembre 2011		3
MINURSO	FPNU	2,5	2,5	–	Juillet 2011	Septembre 2011		2
MINURSO	FPNU	5,5	5,5	–	Juillet 2011	Octobre 2011/ juin 2012		11
MINURSO	FPNU	5,0	1,0	4,0	Novembre 2011	Juin 2012		7
MINURSO	FPNU	6,5	–	6,5	Février 2012	–		4
MINURSO	MINUAR	6,0	–	6,0	Juin 2012	–		–
MINUK	FPNU	6,5	6,5	–	Février 2011	Septembre 2011		7
MINUK	FPNU	7,0	6,5	0,5	Avril 2011	Septembre 2011		5
MINUK	FPNU	7,5	–	7,5	Juin 2011	–		12

Bénéficiaire	Avance		Montant remboursé	Solde de clôture, 30 juin 2012		Date de l'avance	Date du remboursement	Mois restant dus jusqu'au 30 juin 2012
	Source	Montant						
MINUK	MINUHA	8,5	–	8,5	Juillet 2011	–	–	11
MINUK	FPNU	6,0	–	6,0	Novembre 2011	–	–	7
MINUK	FPNU	9,0	–	9,0	Avril 2012	–	–	2
MINUT	FPNU	15,0	15,0	–	Janvier 2010	Mars 2010	–	2
MINUT	MINUAR	10,0	10,0	–	Juillet 2011	Septembre 2011	–	2
MINUT	UNAVEM	8,0	8,0	–	Juillet 2011	Septembre 2011	–	2
MINUT	FPNU	13,0	13,0	–	Février 2012	Mars 2012	–	1
MINUT	UNAVEM	4,0	4,0	–	Février 2012	Mars 2012	–	1
UNFICYP	FPNU	4,0	4,0	–	Décembre 2010	Février 2011	–	2
UNFICYP	UNAVEM	5,0	5,0	–	Août 2011	Janvier/mars 2012	–	7
ONUCI	FPNU	12,0	12,0	–	Septembre 2011	Septembre 2011	–	–
UNSOA	FPNU	14,0	14,0	–	Novembre 2011	Janvier 2012	–	2
MISNUS	UNAVEM	3,0	–	3,0	Juin 2012	–	–	–
Total		217,9	166,9	51,0				197
Durée moyenne des avances au 30 juin 2012								5,5

Abbreviations : FPNU : Forces de paix des Nations Unies; MANUH : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti; MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda; MINUHA : Mission des Nations Unies en Haïti; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; MINURCA : Mission des Nations Unies en République centrafricaine; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; MISNUS : Mission de supervision des Nations Unies en Syrie; MONUG : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; UNAVEM : Mission de vérification des Nations Unies en Angola; UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; UNSOA, Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Annexe II

**Avances prélevées sur le compte des missions terminées
au profit de missions en cours : montants prélevés,
montants remboursés et encours moyen, pour la période
de 3 ans allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice/mois</i>	<i>Montant prélevé</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde</i>	<i>Moyenne annuelle</i>
2009/10				
Juillet	–	–	18,0	
Août	–	–	18,0	
Septembre	3,0	–	21,0	
Octobre	–	(12,0)	9,0	
Novembre	–	–	9,0	
Décembre	4,5	–	13,5	
Janvier	18,5	–	32,0	17,0
Février	4,0	–	36,0	
Mars	–	(24,0)	12,0	
Avril	–	–	12,0	
Mai	–	–	12,0	
Juin	–	–	12,0	
2010/11				
Juillet	–	–	12,0	
Août	6,4	–	18,4	
Septembre	–	(18,4)	–	
Octobre	–	–	–	
Novembre	–	–	–	
Décembre	4,0	–	4,0	13,5
Janvier	3,5	–	7,5	
Février	46,5	(41,0)	13,0	
Mars	–	–	13,0	
Avril	11,5	–	24,5	
Mai	4,0	–	28,5	
Juin	13,0	–	41,5	

<i>Exercice/mois</i>	<i>Montant prélevé</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde</i>	<i>Moyenne annuelle</i>
2011/12				
Juillet	34,5	–	76,0	
Août	5,0	–	81,0	
Septembre	12,0	(66,0)	27,0	
Octobre	–	(3,0)	24,0	
Novembre	25,0	–	49,0	
Décembre	–	–	49,0	47,5
Janvier	–	(18,0)	31,0	
Février	23,5	–	54,5	
Mars	–	(18,0)	36,5	
Avril	9,0	–	45,5	
Mai	–	–	45,5	
Juin	9,0	(3,5)	51,0	
Encours moyen des avances prélevées au cours des trois exercices				26,0